



## Achat/Revente impôts ?

Par **Mr-Cedric**, le 27/11/2019 à 19:23

Bonjour,

Depuis un petit moment je m'intéresse à l'e-commerce. J'aimerais beaucoup acheter pour revendre sachant trouver les bonnes affaires; etc. me voyant assez bien trouver des fournisseurs.

Donc je me pose une question : Suis-je obligé de me déclarer ? Si oui quel son les taxes ? Sont-elle prélevées sur le prix de vente ou sur mes impôts en fin d'année selon les bénéfices ?

Pour commencer, j'avais penser à acheter, puis revendre sur Cdiscount, Amazon, etc.

Est-ce que je deviendrait vendeur ? Auto Entrepreneur ? Désolé j'y connais vraiment rien.

Si je souhaite faire ça, c'est pour me faire un peu d'argent, étant assez doué pour trouver les bonnes affaires et les choses qui plaisent, ayant quelques connaissances en technologie, en informatique me permettant de faire un site plus tard, etc. étant très doué pour mettre en valeur les articles, photos, descriptions. Bien évidemment, ce serait une activité secondaire. Je suis assez réaliste, je sais très bien que je ne pourrai pas en vivre, pas gagner énormément, que les revenus seront sans doute faibles et irréguliers mais j'ai quand même envie de le faire et, qui sait, j'aurai peut-être de la chance, ah ! ah ! mais quoi qu'il arrive cela restera une activité secondaire.

Actuellement je suis en recherche d'emploi et je vais probablement faire une formation, je suis aussi travailleurs handicapés, si jamais cela peut avoir des conséquences, étant actuellement non imposable, mais si je trouve un travail, une formation, je le serais peut-être.

Je vous remercie d'avance de vos réponses, de vos aides.

Par **Tisuisse**, le **28/11/2019** à **08:04**

Bonjour,

Le mieux serait de voir avec votre Chambre de Commerce et d'Industrie qui vous aidera dans vos démarches, vous expliquera les tenants et les aboutissants des différentes solutions possibles et leur impacts sur le plan fiscal.

Par **morobar**, le **28/11/2019** à **08:51**

Bonjour,

En clair vous voulez vous installer comme intermédiaire inutile, en outre via une plateforme payante et espérer faire de la marge.

C'est possible, le monde est plein de gens naïfs.

Ceci dit vous aurez à facturer et reverser la TVA sur le prix de vente.

SI vous dégagez des bénéficiaires, il faudra les déclarer en tant que BIC lors de votre déclaration de revenus.

Mais bien sur tout cela dépend du statut social que vous choisirez pour exercer légalement votre activité.

Par **Mr-Cedric**, le **03/12/2019** à **19:10**

Bonjour, merci pour vos réponses, je vais aller voir en chambre de commerce.

Je ne trouve pas ça naïf, ça serait plus profiter de la faignantise des gens, tout le monde sait que les bijoux au marché et ect son acquérir pour 2/3e même pas, la même pour le reste pourtant sa les empêcher pas de les acheter 10/15e... Pareil en magasin...

Donc bon, de se fais si en cherchant longuement je trouve des beau article, bijoux, accessoires technologie, Smartphone et que je propose moins cher qu'au marché, en magasin avec des descriptions détailler et franche ben voilà, de plus se type d'activité commence a être répondu il le semble, mais je n'ai pas trouver d'info pour les impots :(